

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202407-102

Du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Loubresse, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de BOISSIN Eric), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 9

Date de la convocation 24 juin 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES : AVENANT N° 1

Le Président rappelle que par délibération n° C-202403-033 du 11 mars 2024, le conseil a attribué le marché de l'entretien des locaux communautaires à l'entreprise WAY.

Suite aux premiers mois de fonctionnement, il convient d'apporter des modifications pour améliorer l'organisation des prestations, à savoir pour le lot 1, une augmentation du nombre d'interventions à la Maison de l'Enfance et la Jeunesse et au gymnase et pour le lot 2, la réduction du nombre de passages au Local Techniques.

Le Président précise que les modifications impactent financièrement chacun des lots concernés mais sont sans incidence sur le montant cumulé des 2 lots, à savoir :

Marchés initiaux (prestations forfaitaires) :

- Lot 1 41 113,00 HT (49 335,66 € TTC)

- Lot 2 25 319,00 HT (30 382,80 € TTC)

Total : 66 432,00 HT (79 718,40 € TTC)

Avenant présenté (prestations forfaitaires) :

- Lot 1 43 122,87 HT (51 747,44 € TTC)

- Lot 2 23 309,13 HT (27 970,95 € TTC)

Total : 66 432,00 HT (79 718,40 € TTC)

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver l'avenant n°1 du marché d'entretien des locaux avec l'entreprise WAY

Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance

